



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens  
Département de la SOMME  
Canton Amiens 4EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION N° 01/20260320**OBJET : ELECTION DU MAIRE.****THÉMATIQUE : 5.1.1. Election Maire.****(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-SIX, le **VINGT MARS** à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Madame Blanche DELAUNAY, seconde doyenne d'âge, à qui Madame Martine RICARD, doyenne d'âge du conseil municipal, a cédé la présidence. La réunion s'est tenue sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Didier DINOARD, maire sortant, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres présents : M. Mmes : Bruno VAQUEZ ; Pascal FINAZ ; Florence FRANCOIS ; Sébastien LECOCQ ; Anne MALARME ; Thierry DEVILLERS ; Blanche DELAUNAY ; Pascal DENYS ; Pascal BOUSSOUGANT ; Christophe SAUTIERE ; Delphine LEFEVRE ; Cécile PAVIC ; Léonard FELEA ; Vanessa PLUMECOCQ ; Sabrina RENARD ; Bruno SEGUIN ; Fabrice GACEL ; Guillaume DEVEAU ; Justine HUMBERT ; Martine RICARD ; Sébastien LEROUX ; Cédric GUILLEMOT ; Karine TALANDIER ; Laëtitia TARDIVEL ; *Alexandre* DESTAMINIL.

Absent(s) excusé(s) :///

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Tiphaine GRIMAUX T. ayant donné procuration à M. FINAZ P.  
Mme Marie-Thérèse DELARUE. ayant donné procuration à M. VAQUEZ B.

- En exercice : 27	- Pour : 21
- Présents : 25	- Contre : 0
- Exprimés : 21	- Abstention : 0
Convocation : 16/03/2026	

Secrétaire de séance : Justine HUMBERT

S'LO

1-2 AVR 2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après appel de candidatures, se sont déclarés candidats :

- Monsieur Bruno VAQUEZ

Il est ensuite procédé au vote.

**Considérant les résultats du premier tour de scrutin :**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

**Ont obtenu :**

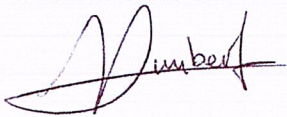
Monsieur Bruno VAQUEZ : 21 voix

**Monsieur Bruno VAQUEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé maire et immédiatement installé dans ses fonctions.**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Fait à Villers Bretonneux, le 20 mars 2026

Secrétaire de séance,

Justine HUMBERT



Le Maire,

Bruno VAQUEZ



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 31 MARS 2026  
et publication ou notification le 2 AVR. 2026

Le Maire,

Bruno VAQUEZ



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux

Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	01_20260320
Objet :	Délibération élection du maire
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.1.1 - maires, adjoints, présidents et vice-présidents d'E.P et d'E.P.C.I.
Identifiant unique :	080-218007508-20260320-01_20260320-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 080-218007508-20260320-01_20260320-DE-1-1_0.xml	text/xml	899 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 01_20260320 D__lib __lection du maire.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20260320-01_20260320-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	699.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	31 mars 2026 à 14h50min34s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	31 mars 2026 à 14h55min45s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	31 mars 2026 à 14h55min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 mars 2026 à 14h55min55s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	31 mars 2026 à 14h56min20s	Reçu par le MI le 2026-03-31